



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

droits de l'homme

Question écrite n° 35809

Texte de la question

M. Bruno Gilles appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'absence de reconnaissance par la France du génocide ukrainien perpétré en 1932-1933 par l'Union soviétique. En effet, 6 à 7 millions d'Ukrainiens, victimes de la barbarie communiste, moururent lors de la grande famine organisée par le pouvoir de l'époque. Le génocide perpétré en Ukraine répondant bien aux critères définissant la notion de génocide au niveau international, il demande donc si le Gouvernement français envisage de reconnaître le génocide ukrainien comme tel, afin de réintégrer dans la mémoire collective ces victimes innocentes, jusqu'ici véritables oubliées de l'Histoire.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Gilles](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35809

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mars 2004, page 1930